

L'ajournement

Au cours de discussions avec le parrain, l'an dernier, il a été très souvent souligné qu'un projet de cette envergure ne pouvait aller de l'avant sans la présence d'un partenaire principal qualifié et dynamique du secteur privé. On n'a pu trouver cet ingrédient essentiel, monsieur le Président, ce qui signifie que tous les risques du projet devront être assumés par les contribuables canadiens. En même temps que les crédits d'impôt à l'investissement demandés de l'ordre de 200 millions de dollars, le projet exigera des centaines de millions de dollars supplémentaires en aide financière par le biais de réductions d'intérêt et d'assurance-crédit.

Comme je l'ai montré, les parrains du projet ont eu toutes les occasions de développer ce projet, toutes les

occasions de rencontrer les personnes appropriées pour mener le projet à bonne fin. À l'heure actuelle, après des années d'activité, le projet n'est pas terminé. Les fonds qui doivent provenir du secteur privé ne sont pas là ni même identifiés. En résumé, il ne sert à rien de tenir d'autres réunions à ce sujet, monsieur le Président, à moins d'un changement notable en ce qui concerne les intérêts du secteur privé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32).